

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 MARS 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 5 mars 2010 à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.

### Etaient présents

Membres élus :

Mme FOULTIER, M. DESOLME, Mme BONNEFOY, M. ROUCHON J., Mme DIGONNET, M. FRANÇON, Mme POURTIER, M. TOURNON, Adjoint ; Mme ADMARD, M. FAYARD, M. FOURETS, M. FOURNEL, Mme GOUYET, M. GRANGER, Mme JACOB, Mme MONTCOUDIOL, Mme MOUNIER, Mlle RICHARD, M. ROUCHON B. (parti à 21H10), M. SABATIER, Mme SOUBEYRAN, Mme TARDY, M. VÉROT (arrivé à 19H55)

Personnel administratif :

Mrs SAMUEL, SOUVIGNET et JOURDAT.

### Absents :

Mme FOURNIER qui avait donné pouvoir à Mme BONNEFOY.

M. MILLEVILLE qui avait donné pouvoir à M. FRANÇON.

M. MONDON qui avait donné pouvoir à Mme DIGONNET.

M. B. ROUCHON qui avait donné pouvoir à M. GRANGER, lors de son départ à 21H10.

---

M. FOURNEL a été nommé secrétaire de séance.

M. Le Maire aborde le 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour.

### 1 – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE À UNE DÉMISSION EN VERTU DE L'ARTICLE L.270 DU CODE ÉLECTORAL

\* M. Le Maire informe que Monsieur Patrick BRUYÈRE, élu conseiller municipal sur la liste «A l'écoute de Saint-Just-Malmont» a démissionné de sa fonction pour des raisons professionnelles et familiales.

Il expose qu'en vertu de l'article L. 270 du Code Electoral, il convient de pourvoir à ce poste vacant avec la personne suivante sur la liste «A l'écoute de Saint-Just-Malmont».

M. Le Maire indique que, conformément au Code Electoral, Mme Virginie JUNIN a été sollicitée, mais informe qu'elle n'a pas souhaité intégrer le conseil municipal. Par conséquent, il indique que le suivant de la liste, M. Pascal FAYARD, a été lui aussi sollicité. Il précise qu'il accepte d'intégrer le Conseil Municipal, en remplacement de M. Patrick BRUYÈRE, et l'en remercie.

M. Le Maire propose donc au Conseil Municipal de prendre acte de la démission et de procéder à l'installation de M. Pascal FAYARD, élu de la liste « A l'écoute de Saint-Just-Malmont », en qualité de conseiller municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**PREND** acte de la démission de son mandat de conseiller municipal de M. Patrick BRUYÈRE et du refus de siéger de Mme Virginie JUNIN.

**PROCÈDE** à l'installation de M. Pascal FAYARD, domicilié Le Pont de la Faye à St Just-Malmont, de la liste « A l'écoute de Saint-Just-Malmont » en qualité de conseiller municipal, en remplacement de M. BRUYÈRE, démissionnaire,

**MODIFIE** le tableau du Conseil Municipal afin de tenir compte de ce changement,

**DONNE** pouvoir à M. Le Maire de signer tous les documents nécessaires à ces modifications.

M. Le Maire souhaite la bienvenue au sein de l'assemblée à M. Pascal FAYARD et lui donne la parole.

M. FAYARD se dit « ravi d'intégrer ce soir le Conseil Municipal de Saint-Just-Malmont ». Il indique qu'il « espère être à la hauteur des tâches » que lui confiera M. Le Maire et « agir ainsi pour le bien de la commune et de ses habitants ».

\* M. Le Maire précise qu'il s'agit de pourvoir au remplacement de M. Patrick BRUYÈRE au sein des commissions municipales et des structures intercommunales et propose les modifications suivantes :

Commission des Travaux	M. Pascal FAYARD
Commission d'Appel d'Offres	Mme Maguy FOULTIER, en qualité de suppléante
Syndicat Intercommunal pour les Télévisions Privées du bassin de la Loire	Mme Maguy FOULTIER, en qualité de titulaire
Communauté de Communes Loire-Semène	Mme Muriel DIGONNET, en qualité de suppléante
S.I.C.T.O.M. Velay-Pilat	M. Pascal FAYARD, en qualité de titulaire
Commission Locale Information et Surveillance Centre d'Enfouissement Technique du Combau	M. Pascal FAYARD, en qualité de titulaire

M. GRANGER fait remarquer que M. Patrick BRUYÈRE était membre de la commission « Urbanisme, Grand Projets et Permis de Construire ».

M. Le Maire répond que le poste ne sera pas pourvu, et que, par conséquent, la commission sera réduite.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** ces nominations au sein des commissions municipales et structures intercommunales,  
**DONNE** pouvoir à M. Le Maire de signer tous les documents nécessaires à ces modifications.

## **2 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 15 FÉVRIER 2010**

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu du 15 février 2010.

## **3 – DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

M. Le Maire informe qu'aucun arrêté n'a été pris dans ce cadre-là depuis le dernier conseil municipal.

## **4 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE-SEMÈNE**

M. Le Maire informe que par délibération en date du 16 février 2010 le Conseil Communautaire a approuvé la modification des compétences de la Communauté de Communes « Loire Semène ».

Il précise que notre commune est concernée au 1<sup>er</sup> plan par cette modification étant donné qu'elle va accueillir prochainement un terrain de football synthétique en lieu et place du terrain stabilisé, financé entièrement par la Communauté de Communes Loire-Semène.

M. Le Maire précise qu'il a été intégré, au chapitre des compétences obligatoires :

\* au sein du paragraphe « Développement touristique » :

- **Soutien financier à la participation d'élèves des établissements scolaires du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré du territoire à des compétitions sportives de niveau régional ou national.**

\* au sein du paragraphe « Construction ou aménagement et entretien des équipements sportifs d'intérêt communautaire » :

- **Les bassins nautiques d'été (piscines d'Aurec-sur-Loire et de St-Didier-en-Velay)**
- **les terrains de foot synthétiques**
- **les dojos (pour les arts martiaux)**

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette modification des statuts.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, la modification des statuts de la Communauté de Communes Loire-Semène.

## 5 – BUDGET COMMUNAL

### - Compte administratif 2009

Mme DIGONNET présente les dépenses de fonctionnement réalisées, par chapitres :

Chapitre 011	Charges à caractère général	885 303,04 €
Chapitre 012	Charges de personnel	1 170 294,22 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	5 398,93 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	98 313,27 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	433 371,32 €
Chapitre 66	Charges financières	241 728,36 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	2 376,03 €
	Total des dépenses de fonctionnement	2 836 785,17 €

Mme DIGONNET présente les recettes de fonctionnement réalisées, par chapitres :

Chapitre 013	Atténuation de Charges	44 237,27 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	211 530,82 €
Chapitre 70	Produits de services	136 199,05 €
Chapitre 73	Impôts et Taxes	1 952 496,91 €
Chapitre 74	Dotations et participations	968 568,91 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	43 612,66 €
Chapitre 76	Produits financiers	2 890,70 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	4 718,05 €
	Total des recettes de fonctionnement	3 364 254,37 €

Mme DIGONNET présente ensuite la section d'investissement avec les dépenses réalisées, par chapitres :

Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	211 530,82 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	36 268,99 €
Chapitre 16	Remboursements d'emprunts	449 874,23 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	2 756,35 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	176 325,41 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	1 057 836,90 €
	Total des dépenses d'investissement	1 934 592,70 €

Mme DIGONNET Le Maire présente les recettes d'investissement réalisées, par chapitres :

Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	98 313,27 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	36 268,99 €
Chapitre 10	Dotations Fonds Divers Réserves	1 005 158,00 €
Chapitre 13	Subventions Investissement	159 342,98 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1 148 000,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	20 239,80 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	20 865,02 €
	Total des recettes d'investissement	2 488 188,06 €

M. Le Maire fait remarquer que le résultat d'exercice 2009 dégage un excédent de fonctionnement de 557 885,50 €, avec l'intégration de l'excédent reporté de 30 416,30 €.

M. GRANGER indique qu'en l'absence d'éléments nouveaux depuis la décision modificative de décembre 2009, il n'a aucun commentaire particulier à formuler, en précisant qu'il s'agit sensiblement du programme qui avait été fixée l'an dernier par la précédente municipalité.

M. Le Maire quitte la séance pour laisser délibérer le Conseil Municipal.

Mme FOULTIER, en qualité de doyenne de l'assemblée, invite le Conseil Municipal à passer au vote.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte Administratif 2009 de la commune.

M. Le Maire réintègre la séance.

- Compte de gestion 2009

Mme DIGONNET présente ensuite le compte de gestion proposé par la Trésorerie, qui confirme le résultat de l'exercice 2009, et qui constate les mêmes résultats que le compte administratif.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2009 de la commune.

- Affectation des résultats

M. Le Maire rappelle que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de clôture de 557 885,50 € et propose de l'affecter comme suit :

Virement à la section d'investissement	527 000,00 €
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté	30 885,50 €

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, l'affectation du résultat de fonctionnement 2009.

## 6 – BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT

- Compte Administratif 2009

Mme DIGONNET présente les dépenses d'exploitation réalisées, par chapitres :

Chapitre 011	Charges à caractère général	146 245,84 €
Chapitre 012	Charges personnel et frais assimilés	6 871,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	114 430,61 €
Chapitre 66	Charges financières	58 124,92 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	8 482,48 €
	Total des dépenses d'exploitation	334 154,85 €

Mme DIGONNET présente les recettes d'exploitation réalisées, par chapitres :

Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	44 218,18 €
Chapitre 70	Produits de services	310 673,94 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	5 358,88 €
Chapitre 76	Produits financiers	244,05 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	12 481,00 €
	Total des recettes d'exploitation	372 976,05 €

Mme DIGONNET présente ensuite la section d'investissement avec les dépenses réalisées, par chapitres :

Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	44 218,18 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	221 100,32 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	907,98 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	113 308,28 €
	Total des dépenses d'investissement	379 534,76 €

Mme DIGONNET présente les recettes d'investissement réalisées, par chapitres :

Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	114 430,61 €
Chapitre 10	Dotations Fonds Divers Réserves	23 000,00 €
Chapitre 13	Subventions Investissement	226 911,28 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	14 000,00 €
Chapitre 27	Créances locations acquisitions	8 193,98 €
	Total des recettes d'investissement	386 535,87 €

Mme DIGONNET fait remarquer que le résultat d'exploitation de l'exercice 2009 dégage un excédent de 68 905,43 €.

M. Le Maire quitte la séance pour laisser délibérer le Conseil Municipal.

Mme FOULTIER, en qualité de doyenne de l'assemblée, invite le Conseil Municipal à passer au vote.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte Administratif 2009 du Budget Assainissement.

M. Le Maire réintègre la séance.

- Compte de gestion 2009

Mme DIGONNET présente le compte de gestion proposé par la Trésorerie, qui confirme le résultat de l'exercice 2009 et qui constate les mêmes résultats que le compte administratif.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2009 du budget d'assainissement.

- Affectation des résultats

M. Le Maire rappelle que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de clôture de 68 905,43 € et propose de l'affecter comme suit :

Virement à la section d'investissement	50 000,00 €
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté	18 905,43 €

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, l'affectation du résultat d'exploitation 2009.

## 7 – **BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL**

- Compte administratif 2009

Mme DIGONNET présente les dépenses de fonctionnement réalisées, par chapitres :

Chapitre 011	Charges à caractère général	498 040,48 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	624 457,57 €
Chapitre 043	Opérations d'ordre intérieur de section	10 072,94 €
Chapitre 66	Charges financières	10 072,94 €
	Total des dépenses de fonctionnement	1 142 643,93 €

Mme DIGONNET présente les recettes de fonctionnement réalisées, par chapitres :

Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	1 024 707,09 €
Chapitre 043	Opérations d'ordre intérieur de section	10 072,94 €
Chapitre 70	Produits de services	133 760,00 €
	Total des recettes de fonctionnement	1 168 540,03 €

Mme DIGONNET présente ensuite la section d'investissement avec les dépenses réalisées, par chapitres :

Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	1 024 707,09 €
Chapitre 16	Remboursement du capital des emprunts	155 827,09 €
	Total des dépenses d'investissement	1 180 534,18 €

Mme DIGONNET présente les recettes d'investissement réalisées, par chapitres :

Chapitre 040	Opérations entre sections	624 457,57 €
	Total des recettes d'investissement	624 457,57 €

Mme DIGONNET fait remarquer que le résultat d'exercice 2009 dégage un excédent de 25 896,10 €.

M. GRANGER demande, concernant le chapitre 70 qui concerne la vente de deux lots du lotissement communal, pourquoi le montant est si peu élevé. Il demande si les prix ont été revus à la baisse.

M. Le Maire répond que les prix n'ont pas été revus à la baisse car ceux-ci sont directement issus d'une délibération du Conseil Municipal. Il précise qu'il s'agit seulement des plus petits lots, d'où le montant moindre.

M. SAMUEL précise qu'il s'agit de 2 lots de 704 m<sup>2</sup>.

M. GRANGER fait remarquer qu'il pouvait « imaginer que ce budget disparaisse » car l'opposition de l'époque l'avait « contesté ». Il constate donc qu'il est préférable de gérer ce lotissement en budget annexe, aux vues de la complexité de gestion.

M. Le Maire espère vivement le solde de ce budget annexe afin d'améliorer les finances de la commune. Il précise que des acquéreurs ont été trouvés pour les 5 lots. Il indique que 3 ventes restent à concrétiser.

M. Le Maire indique enfin qu'il espère qu'à la clôture de ce budget annexe, celui-ci ne soit pas déficitaire.

M. Le Maire quitte ensuite la séance pour laisser délibérer le Conseil Municipal.

Mme FOULTIER, en qualité de doyenne de l'assemblée, invite le Conseil Municipal à passer au vote.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte Administratif 2009 du Budget Assainissement.

M. Le Maire réintègre la séance.

- Compte de gestion 2009

Mme DIGONNET présente le compte de gestion proposé par la Trésorerie, qui confirme le résultat de l'exercice 2009 et qui constate les mêmes résultats que le compte administratif.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2009 du Lotissement Communal.

- Affectation des résultats

M. Le Maire rappelle que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de clôture de 25 896,10 € et propose de l'affecter comme suit :

Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté 25 896,10 €

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, l'affectation du résultat d'exploitation 2009.

## 8 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2010 (D.O.B.)

- Etat des dépenses de fonctionnement 2009 par service

M. Le Maire propose d'examiner les dépenses et les recettes de fonctionnement 2009 par services :

Services	Dépenses	Recettes	Résultat 2009	Résultat 2008
Ecole publique Saint-Just (Maternelle et Primaire)	178 022,71 €	5 821,90 €	- 172 200,81 €	- 150 453,87 €
	649,81 € / élève			567,75 €/élève
Restaurant scolaire	177 987,62 €	83 113,24 €	- 94 874,38 €	- 88 590,11 €
Ecole publique Malmont (sans personnel cantine)	64 901,51 €	0,00 €	- 64 901,51 €	- 75 139,59 €
	1 224,56 € / élève			1 318,23 €/élève
Centre de secours Sapeurs-Pompiers	151 637,85 €	0,00 €	- 151 637,85 €	- 149 093,25 €
Complexe sportif (Gymnase N°1 et Stades) + ancien st ade	72 545,59 €	0,00 €	- 72 545,59 €	- 68 159,22 €
Gymnase N°2	33 351,19 €	643,23 €	- 32 707,96 €	- 17 917,20 €
Portage de repas à domicile	31 932,13 €	30 232,80 €	- 1 699,33 €	- 934,60 €
Déneigement (hors indemnités astreintes)	68 369,70 €	5 833,84 €	- 62 535,86 €	-19 223,92 €
Salle polyvalente Malmont et salles annexes	13 132,91 €	9450,00 €	- 3 682,91 €	- 2 632,89 €

Bibliothèque	51 328,63 €	4 021,22 €	- 47 307,41 €	- 57 448,01 €
Parc automobile	32 302,55 €	0,00 €	- 32 302,55 €	- 47 696,49 €
Services techniques voirie	367 288,72 €	18 723,11 €	- 348 565,61 €	- 429 366,88 €
Mairie centre administratif (hors rémunérations)	51 007,65 €	0,00 €	- 51 007,65 €	- 41 303,49 €
Espaces verts (rémunération 2 agents/7 mois comprise)	41 865,78 €	0,00 €	- 41 865,78 €	- 40 585,04 €

Concernant les écoles primaire et maternelle publiques, M. Le Maire fait remarquer que l'augmentation du montant est essentiellement due à l'augmentation des énergies et l'utilisation des chaudières sur deux sites.

Concernant l'école de Malmont, Mlle RICHARD demande si l'amélioration est due à l'installation de la chaudière bois.

M. Le Maire répond par l'affirmative.

Concernant les gymnases, M. Le Maire fait remarquer que l'augmentation du montant est essentiellement due au chauffage.

Concernant le portage de repas, M. Le Maire explique la différence par la baisse d'activité de ce service, avec des charges fixes incompressibles.

Concernant la bibliothèque, M. Le Maire explique la différence par le ralentissement des commandes d'ouvrages en fin d'année.

Mlle RICHARD demande ce qu'il en est au niveau du nombre d'adhérents.

M. Le Maire confirme que l'effectif a fortement augmenté, en précisant que la structure compte à ce jour plus de 900 adhérents, contre environ 550 auparavant. Ceci a apporté des recettes plus conséquentes qui ont contribué à la réduction du déficit de ce service.

Concernant le parc automobile, M. Le Maire fait remarquer une baisse significative, tout en précisant que ce parc est vieillissant, ce qui pourrait engendrer des frais supplémentaires à court terme.

Concernant les services techniques voirie, M. Le Maire indique qu'il faut noter une baisse significative, tout en précisant que les dépenses pour l'éclairage ne paraissant pas significatives dans ce service ont été enlevées.

En conclusion, M. Le Maire fait remarquer une envolée des charges concernant l'électricité et le chauffage. Il indique qu'il conviendra d'être extrêmement vigilant sur ces postes. A cet effet, une étude a été commandée à l'entreprise E2S sur les consommations d'électricité et de chauffage, afin de mettre en place des solutions simples, peu coûteuses et efficaces.

M. GRANGER indique qu'il est difficile de faire un comparatif sur la chaudière bois de Malmont, car sa mise en service s'est faite tardivement dans la saison. Il demande pourquoi les charges relatives à cette chaudière ont été attribuées seulement à la salle de Malmont.

M. Le Maire répond que les montants étaient peu significatifs. La comparaison pourra se faire sur le prochain exercice.

M. GRANGER rappelle qu'il s'agit d'un investissement assez coûteux qui devrait s'avérer intéressant dans les années futures avec l'augmentation du gaz propane dans les années futures.

M. Le Maire confirme qu'il s'agit effectivement d'un bon investissement, malgré une mise en œuvre fastidieuse. Il précise toutefois que des problèmes perdurent en ce qui concerne les réseaux, ce qui ne permet pas un chauffage optimal des locaux. Ceux-ci sont en cours de résolution.

Mlle RICHARD fait remarquer que la mise en place de chaufferie bois n'explique pas en totalité la baisse d'environ 10 000,00 €.

M. Le Maire répond qu'il y a aussi une baisse significative du poste transport et de maintenance, due aux choix pédagogiques de l'équipe enseignante.

Mme GOUYET fait remarquer des coûts de télécommunications importants dans les écoles.

Mme BONNEFOY informe qu'il a été demandé aux directeurs d'établissement de communiquer au maximum par messagerie électronique, afin de limiter ces coûts. De plus, elle précise que les appels à destination des parents se font de plus en plus sur les téléphones mobiles.

Mme GOUYET s'étonne qu'une école récente comme celle de Malmont, connaisse des problèmes d'isolation.

M. DESOLME précise que la laine de verre n'est pas positionnée correctement, ce qui explique la déperdition de chaleur.

### *Arrivée de M. VÉROT à 19H55.*

#### - Etude des prévisions des dépenses des commissions municipales

M. Le Maire rappelle que chaque commission propose des projets avec des ordres de priorité (1, 2 ou 3).

Chaque adjoint présente les prévisions de dépenses concernant la commission dont il a la charge.

- Culture
  - Concert du Nouvel An (24/01/2010)                      Priorité 1                      1 500,00 €
  - Théâtre Music-Hall (16/10/2010)                      Priorité 1                      1 500,00 €
  - Expo photos    Priorité 2                      300,00 €  
(les photos devraient être imprimées en interne, donc limitation des coûts)
- Jeunesse (ces projets sont prévus sous réserve des dispositions de Loire-Semène)
  - Eté Jeunesse (Juillet)                                      Priorité 1                      500,00 €
  - Eté Jeunesse (Août)    Priorité 1                      500,00 €
  - Animation à thème    Priorité 1                      1 500,00 €
- Conseil Municipal Enfants
  - Animation Vélos Fleuris                                      Priorité 2                      350,00 €
- Animations
  - Fête de la Musique    Priorité 1                      2 000,00 €
  - Animations Marché Dominical                              Priorité 1                      1 000,00 €
  - Téléthon    Priorité 1                      1 800,00 €<sub>(subvention)</sub>
  - Marché de Noël    Priorité 1                      1 200,00 €
  - Réceptions diverses    Priorité 1                      12 000,00 €
  - Fête Patronale    Priorité 2                      1 000,00 €
  - Fête du Sport    Priorité 2                      1 000,00 €
  - Forum des Associations    Priorité 2                      500,00 €
  - Décoration de Noël    Priorité 2                      200,00 €
  - Sonorisation place et salle polyvalente                      Priorité 3                      15 000,00 €
- Sports
  - Engrais Complexe Sportif                                      Priorité 1                      3 500,00 €
  - Entretien des stades    Priorité 2                      1 000,00 €
  - Défibrillateur    Priorité 3                      1 500,00 €
  - Tables de Tennis de Table                                      Priorité 3                      1 100,00 €
- Affaires Sociales
  - Repas des plus de 70 ans (réception)                      Priorité 1                      6 000,00 €
  - Repas des plus de 70 ans (animation)                      Priorité 1                      300,00 €
  - Subventions conférences                                      Priorité 2                      400,00 €
  - Charnières pour thermomalettes                              Priorité 2                      500,00 €
  - Barquettes et couvercles thermomalettes                      Priorité 2                      300,00 €
  - Thermomalettes (2 par an)                                      Priorité 2                      500,00 €

o Communication

▪ Trame	Priorité 1	10 000,00 €
▪ Annonce (Guide de la Haute-Loire)	Priorité 1	450,00 €
▪ Réparation panneau électronique	Priorité 1	1 000,00 €
▪ Maintenance site internet	Priorité 1	500,00 €
▪ Papier en tête	Priorité 2	300,00 €
▪ Petit équipement	Priorité 2	100,00 €
▪ Mise à jour site internet formalité adm.	Priorité 2	350,00 €

(des liens internet devraient être utilisés sur le site, donc limitation des coûts)

o Travaux

▪ Toiture Cure St-Just : fuites et zinc	<b>Priorité 1</b>	30 000,00 €
▪ Etanchéité école de Malmont		10 000,00 €
▪ Mur de la Chamarèche (Genetier) + aménag.		25 000,00 € (régie)
▪ Epareuse, nettoyage des routes et chemins		5 000,00 €
▪ Grillage et filet terrain de foot Malmont		5 000,00 € (régie)
▪ Rideaux école maternelle publique		4 000,00 €
▪ 10 jardinières pour fleurs		5 000,00 €
▪ Achats de fleurs		5 000,00 €
▪ Création bornes incendie La Cour / Aubépine		5 000,00 €
▪ Démolition Maison Desorme		30 000,00 €
▪ Aménagement suite à démolition Desorme		40 000,00 €
▪ Mur Déguillaume		25 000,00 € (régie)
▪ Mur Maison de Retraite		20 000,00 € (régie)
▪ Aménagement local ADMR		25 000,00 € (régie)
▪ Démolition et aménagement cabane cimetière		4 000,00 € (régie)
▪ Réparation fontaine		10 000,00 €
▪ Travaux fuite chaufferie Mairie		4 000,00 € (régie)
▪ Réfection cour + participation Mme BRET		12 000,00 €
▪ Réhabilitation salle polyvalente		50 000,00 € (régie)
▪ Voirie route de Jonzieux – 2 <sup>ème</sup> tranche		90 000,00 €
▪ Voirie route de la Cour + L’Aube		55 000,00 €
▪ Entretien voiries		25 000,00 €
▪ Déneigement (sel, pouzzolane, barrières à neige, travaux de déneigement)		95 000,00 €
▪ Maîtrise d’œuvre station épuration Malmont		20 000,00 €
▪ Etude et achat terrain station épur. Malmont		15 000,00 €
▪ Travaux de reprise de grilles et tampons		10 000,00 €
▪ Achat véhicule utilitaire (Kangoo)		13 000,00 €
▪ Achat Karcher eau chaude		5 000,00 €
▪ Achat de 2 débroussailleuses	<b>Priorité 1</b>	2 000,00 €
▪ Arrosage bacs Mairie, route de Jonzieux et bibliothèque	<b>Priorité 2</b>	5 000,00 €
▪ Numérotation maisons (Le Fau et Malmont)		10 000,00 € (régie)
▪ Panneaux signalisation et peinture au sol		10 000,00 €
▪ Matériels divers		10 000,00 €
▪ Ampiro 3T500		25 000,00 €
▪ Barrières pour trottoirs		2 000,00 €
▪ Quilles pour voirie		1 000,00 €
▪ Club house Tennis Club	<b>Priorité 2</b>	35 000,00 € (régie)

▪ Cache containers et plateforme	Priorité 3	15 000,00 € (régie)
▪ Piste bi-cross	Priorité 3	5 000,00 € (régie)
▪ Tractopelle	Priorité 3	13 000,00 €

M. Le Maire informe qu'il conviendra aussi de remplacer les vannes des chaufferies qui sont défectueuses.

○ <u>Ecole primaire Saint-Just-Malmont (Priorité 1)</u>		
▪ Pharmacie		100,00 €
▪ Fournitures scolaires (12 €/ élève)		1 900,00 €
▪ Subvention classe découverte (6 €/élève)		1 800,00€
▪ 10 chaises écoliers		360,00 €
▪ 2 ordinateurs		1 000,00 €
▪ Vidéo-projecteur		750,00 €
▪ Abonnement « Le Site TV » (pour les 3 écoles)		300,00 €
○ <u>Ecole maternelle Saint-Just-Malmont</u>		
▪ Pharmacie	Priorité 1	80,00 €
▪ Fournitures scolaires (12 €/ élève)	Priorité 1	1 500,00 €
▪ Subvention classe piscine (2 €/élève)	Priorité 1	250,00 €
▪ 48 chaises enfants	Priorité 1	1 000,00 €
▪ 8 couchettes	Priorité 2	300,00 €
▪ 2 ordinateurs	Priorité 3	800,00 €
▪ 2 tables informatiques	Priorité 3	350,00 €
▪ 6 tapis de sol	Priorité 3	650,00 €
▪ 6 chaises adultes	Priorité 3	300,00 €
○ <u>Ecole de Malmont</u>		
▪ Pharmacie	Priorité 1	80,00 €
▪ Fournitures scolaires (12 €/ élève)	Priorité 1	650,00 €
▪ Subvention classe piscine (2 €/élève)	Priorité 1	150,00 €
▪ Matériels divers	Priorité 1	400,00 €
▪ Appareil photo	Priorité 1	100,00 €
▪ Transports Gymnase	Priorité 1	2 200,00 €
▪ Imprimante	Priorité 2	300,00 €
▪ 2 ordinateurs	Priorité 3	1 200,00 €
▪ Mobilier	Priorité 3	500,00 €
○ <u>Restaurant Scolaire</u>		
▪ Matériel de cuisine	Priorité 1	1 500,00 €
▪ Ouvre boîtes spécifique	Priorité 1	80,00 €
▪ Location matériel Repas de Noël	Priorité 1	500,00 €
▪ Papillotes Noël	Priorité 1	800,00 €
▪ Spectacle de Noël	Priorité 1	1 800,00 €
▪ Petit matériel	Priorité 1	2 000,00 €
▪ Décorations de Noël	Priorité 1	200,00 €
▪ Claustres	Priorité 1	5 500,00 €
▪ Produits d'entretien SOGERES	Priorité 1	250,00 €
▪ Armoire ventilée	Priorité 2	2 500,00 €

Mme DIGONNET précise qu'une subvention de 12 € par élève pour les fournitures scolaires sera versée directement aux coopératives scolaires, avec présentation de justificatifs en fin d'année. Cette formule aura pour but de simplifier la gestion des factures des écoles en mairie et de responsabiliser les écoles.

M. Le Maire rappelle que toutes ces propositions sont des prévisions et précise qu'il est probable que certaines ne soient pas prises en compte.

M. GRANGER fait remarquer que certaines lignes devraient être retirées et prises en compte par la Communauté de Communes Loire-Semène, notamment sur les compétences Culture, Jeunesse, et Travaux (fleurs, abris à containers, épareuse) qui sont entièrement communautaires.

Concernant le budget pour le sel et la pouzzolane, qui passe de 20 000,00 € en 2008 à 95 000,00 € en 2010, M. GRANGER pense que le budget est un peu élevé, tout en concédant que certains hivers peuvent être plus rigoureux que d'autres.

Pour conclure, M. GRANGER demande à quoi correspondent les 10 000,00 € prévus en matériels divers.

M. J. ROUCHON précise qu'il s'agit de petit matériel à renouveler (tronçonneuse, perforateur, perceuses, clés mécaniques,...).

M. GRANGER reconnaît que le matériel est beaucoup utilisé, mais précise qu'il conviendrait de prévoir de la maintenance, plutôt que de l'investissement.

M. Le Maire répond que l'entretien des matériels est fait correctement, la baisse du budget du parc roulant en atteste.

M. Le Maire répond que, concernant la compétence communautaire de la Culture, celle-ci concerne uniquement la bibliothèque et l'école de musique, et non pas sur la saison culturelle de la commune de Saint-Just-Malmont. Il précise qu'il y aurait un « désert culturel » si les communes ne continuaient pas d'exercer leurs compétences en la matière.

Mme POURTIER demande si M. GRANGER voudrait priver les Saint-Justaires de saison culturelle.

M. GRANGER répond par la négative.

Mme POURTIER confirme que les transferts de charges relatifs à la compétence Culture ont été faits uniquement pour la bibliothèque et l'école de musique. Rien n'est défini à ce jour pour la saison culturelle. Elle précise que la Communauté de Communes Loire-Semène est favorable à la promotion collective des diverses activités culturelles organisées par les communes, comme indiqué sur les statuts communautaires.

Concernant la compétence Jeunesse, Mme POURTIER rappelle que les projets présentés précédemment sont travaillés actuellement en collaboration avec la Communauté de Communes afin que celle-ci prenne en charge le financement de ces activités.

Pour conclure, M. Le Maire rappelle que la compétence Petite Enfance a été une des premières compétences prises par la Communauté de Communes Loire-Semène, ce qui n'a pas empêché de voir un poste d'adjoint à la Petite Enfance au sein de la précédente municipalité.

De plus, concernant le fauchage, M. Le Maire rappelle qu'il s'agit d'un « héritage » car le présent contrat a été validé par les vice-présidents de l'époque dont M. GRANGER faisait partie. La Commune subit donc le plan de fauchage défini alors.

M. GRANGER précise alors qu'il convient de demander un passage supplémentaire à Loire-Semène.

M. J. ROUCHON répond que ce n'est pas possible car le présent court jusqu'à fin 2010. A ce moment-là, un nouveau cahier des charges sera établi pour les trois années suivantes, et il sera alors demandé un passage supplémentaire.

M. GRANGER précise, concernant le Club House, qu'il convient de se demander si on construit en « dur » ou bien si on prévoit une « solution mobile de type ossature bois ».

M. Le Maire précise que la solution en « dur » est la plus appropriée, en termes de durabilité et d'entretien, sauf si des matériaux adéquats permettaient d'éviter de l'entretien.

- Etude des demandes de subventions 2010

M. Le Maire informe que l'augmentation de la valeur du point pour les subventions aux associations sportives serait de l'ordre de 2 %. Pour les autres associations l'augmentation serait de 2%, à l'exception de l'Association Saint-Justaire des Agents Communaux qui conserve le calcul de la subvention sur la base de 0,76 % de la masse salariale.

M. Le Maire présente ensuite une demande de subvention exceptionnelle :

Comité des Fêtes : organisation Fête d'Eté avec Potée Auvergnate Géante et Spectacle  
=> *proposition de subvention exceptionnelle jusqu'à 1 500,00 €*

Concernant la Boule Amicale, M. Le Maire précise qu'aux vues de l'augmentation des charges (chauffage, taxe professionnelle, taxe foncière, assurance), l'association connaît des difficultés financières. Il précise que c'est la seule association saint-justaire qui est propriétaire des locaux et en supporte donc toutes les charges.

Afin d'éviter le dépôt de bilan de la Boule Amicale à l'issue duquel la commune devrait reprendre la structure en l'état, M. Le Maire précise qu'il avait été proposé de modifier le calcul de la subvention en prenant en compte tous les sociétaires et non pas seulement les licenciés comme dans les autres associations. Afin de ne pas créer de précédent, cette solution a été abandonnée.

M. Le Maire précise, sur proposition de la commission des Finances, qu'une subvention exceptionnelle serait alors allouée.

- Document préparatoire D.O.B. 2010 et environnement économique et financier

M. SOUVIGNET présente l'analyse financière rétrospective pour l'exercice 2009 par section, avec l'équilibre financier global et l'endettement.

***Départ de M. B. ROUCHON à 21H10.***

En conclusion, M. Le Maire précise que l'exercice 2009 laisse apparaître une situation comptable contrastée dans un cadre financier de plus en plus contraint. Il indique que la capacité d'autofinancement nette s'améliore très sensiblement, permettant ainsi de couvrir une partie du financement des dépenses d'investissement. Le financement disponible profite des mesures du plan de relance de l'économie et représente le total des ressources de la collectivité pour investir, en progression de 86,39 %. Cette embellie ne doit pas masquer le risque que font peser la progression des dépenses de fonctionnement et l'endettement sur les finances communales.

M. Le Maire précise qu'il convient de porter une attention particulière sur l'amélioration du cycle de fonctionnement pour la stabilisation des charges de fonctionnement, avec notamment le lancement d'une étude thermique visant à réduire les dépenses de fourniture d'énergie, et à entamer une réflexion sur la pertinence du mode gestion utilisé pour la maintenance de l'éclairage public et son coût.

M. Le Maire précise que l'encours de la dette atteint un niveau qui tend à devenir inquiétant. Tout recours à l'emprunt remettrait sérieusement en cause la stabilité financière de la commune. La maîtrise du cycle de fonctionnement et de l'endettement constitue la clé de voûte de la santé financière de la commune.

M. SOUVIGNET présente ensuite l'environnement économique et financier avec les nouvelles dispositions de la Loi de Finances 2010 (instauration de la Taxe carbone, suppression de la Taxe Professionnelle et mise en place de la Contribution Economique Territoriale, mise en œuvre de la réforme fiscale).

Il fait remarquer une diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement de 646 518,00 € à 642 516,00€.

- Etat de notification des taux d'imposition 2010

M. Le Maire informe que compte-tenu des bases d'impositions prévisionnelles transmises par les services fiscaux, le produit fiscal serait de 1 043 299,00 €(contre 1 026 349,00 € en 2009), si les taux actuels étaient maintenus (Taxe d'Habitation à 12,81 %, Taxe Foncière sur le Bâti à 16,00 % et Taxe Foncière sur le Non-Bâti à 82,31 %).

**9 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET RÉUNIONS AUX DIFFÉRENTES STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

- Vie Scolaire

o Restaurant Scolaire

Mme BONNEFOY informe qu'une réunion avec les responsables de la société SOGERES aura lieu le vendredi 12 mars 2010 afin d'effectuer un bilan, en prévision de l'échéance du contrat actuel au 31 décembre 2010.

Elle informe que sur le mois de février, une moyenne de 134 repas/jour a été relevée.

Mme BONNEFOY informe que la réparation d'une armoire réfrigérante a été effectuée gracieusement, suite à une contestation d'un devis trop élevé et des travaux déjà effectués en 2009.

o Ecole maternelle publique

Mme BONNEFOY informe qu'un état des lieux des travaux restant à effectuer à l'école maternelle publique a été effectué dernièrement, en présence de M. MAGAUD, architecte, et de M. BERTHASSON, directeur de l'établissement. Elle précise qu'à l'issue, des demandes d'intervention urgente ont été envoyées aux entreprises concernées.

Mme BONNEFOY donne la liste des problèmes et dysfonctionnements constatés :

- Entreprise SERO P.V.C. : réglage compas des salles pour ouverture fenêtres, réglage crémone pompiers cour arrière, suivi des joints des vitrages, installation anti pince-doigts sur porte entrée cour, vitrages cassés,
- Entreprise SIRI : dysfonctionnement entrée cour de récréation,
- Entreprise FRAISSE : dysfonctionnement interphone, ajout de diffuseurs d'alarme en nombre insuffisant
- Entreprise ENERGECO : fuite de la toiture vers cheminée chaufferie
- Entreprise FAURE : réglage porte salles motricité et bibliothèque
- Entreprise S.F.E. : fuite en toiture
- Entreprise GIMBERT : suivi des joints soudés des revêtements de sols salle motricité

o Travaux dans les écoles

Mme BONNEFOY remercie les agents techniques qui sont intervenus durant les vacances scolaires pour les travaux d'entretien dans les écoles.

o Exercice d'évacuation avec les sapeurs-pompiers

Mme BONNEFOY informe qu'un exercice d'évacuation pour les écoles publiques de la commune sera organisé prochainement.

o Journées « Portes Ouvertes » des écoles

Mme BONNEFOY informe que des journées « Portes Ouvertes » seront organisées dans les écoles de la commune :

- o Ecole St-Joseph/Sacré-Cœur le 20 mars 2010
- o Ecole Maternelle Publique le 27 mars 2010
- o Ecole Publique de Malmont le 3 avril 2010

○ Transport Scolaire

Mme BONNEFOY informe qu'un bilan a été fait avec les Transports DRIOT-MASSON par rapport à quelques incivilités opérées par des usagers.

- Commission Petite Enfance Loire-Semène

○ Assemblée Générale Crèche « Les Enfants »

Mme BONNEFOY informe que l'assemblée générale de la crèche a eu lieu dernièrement et qu'elle y a participé avec Mme TARDY, cette dernière étant aussi membre du Conseil d'Administration.

Mme BONNEFOY précise que de nombreux parents avaient participé à cette réunion, sur les 67 familles adhérentes que compte l'association. Elle indique aussi que le taux d'occupation pour l'année 2009 était de 70,90 % et que la structure est passée à 25 places au 1<sup>er</sup> janvier 2010, sauf les mercredis et petites vacances scolaires à 22 places.

- Travaux

M. J. ROUCHON détaille les travaux qui ont été effectués depuis la dernière réunion :

- Réfection du mur de clôture du Foyer Bon Séjour
- Finition travaux aménagement local ADMR
- Taille des arbres
- Nettoyage des rues suites aux intempéries
- Rebouchage des trous sur les voiries
- Travaux d'entretien divers

- Vie Associative et Animations

▪ Fête de la Musique

Mme FOULTIER informe que la commission travaille sur la préparation de cette fête par une prise de contact avec différents groupes musicaux.

▪ Sonorisation Salle Polyvalente et Centre-Bourg

Mme FOULTIER informe que des devis sont en cours d'élaboration pour la sonorisation de la Salle Polyvalente et du Centre-Bourg.

▪ Commémorations nationales

Mme FOULTIER informe qu'une commande de drapeaux a été opérée dernièrement afin de remplacer ceux qui ont été détériorés par les intempéries.

- Communication

▪ Site Internet

M. TOURNON informe qu'une nouvelle rubrique « Bulletins Municipaux » a été insérée dans le site internet de la commune. En effet, les bulletins municipaux, à partir du N°15 (octobre 2009), sont désormais consultables en ligne et téléchargeables.

M. TOURNON informe qu'il est aussi prévu d'intégrer un lien avec « Service-Public », site internet regroupant les informations relatives aux démarches administratives.

▪ Bulletin Municipal

M. TOURNON informe que la prochaine Trame est en cours d'élaboration.

- Groupe de travail « Musique » Loire-Semène

M. TOURNON informe qu'une étude pour l'intervention de musiciens en milieu scolaire dans toutes les écoles du territoire communautaire, afin d'initier les enfants à la musique et diriger des projets pédagogiques. Il indique que ce projet pourrait être mis en place en septembre 2010.

- Affaires Sociales

Mme DIGONNET rappelle que le Repas des Séniors aura lieu le lundi 12 avril 2010. Elle précise que le repas sera préparé et servi par l'Auberge ROYER de St-Didier-en-Velay, et que l'animation sera assurée par M. CLAVARON.

- Urbanisme

M. DESOLME informe que la commission poursuit l'étude des différents dossiers et précise que la commission a été contrainte de refuser un permis de construire sur un projet non-conforme.

- Culture

Mme POURTIER informe que la commission travaille actuellement sur la préparation de la saison culturelle 2010-2011. Elle précise que le Concert du Nouvel An sera reconduit avec l'Ensemble MUSICA le dimanche 23 janvier 2011.

Mme POURTIER indique également qu'elle travaille aussi sur un projet en direction des jeunes. Elle précise qu'il s'agit de l'intervention d'un chorégraphe professionnel spécialisé en danse moderne. Elle indique aussi que ce projet sera soumis à la Communauté de Communes Loire-Semène.

Mme POURTIER informe que des expositions ponctuelles d'artistes seront installées en mairie. La 1<sup>ère</sup> aura lieu au mois d'avril avec la présentation des œuvres de Véronique GAGLIO, artiste locale.

Enfin, Mme POURTIER informe qu'elle a participé, en compagnie de Mme JACOB, au dernier spectacle humoristique de Jean-Luc EPALLE, qui relate la vie quotidienne des mineurs stéphanois. Elle précise que ce spectacle pourrait éventuellement être présenté à St-Just-Malmont.

- Personnel Communal

o Document Unique

M. FRANÇON informe que, dans le cadre de la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels, un questionnaire avait été diffusé à l'attention de l'ensemble des agents municipaux afin de les sensibiliser aux risques auxquels ils peuvent être exposés. Il déplore malheureusement le manque d'implication des agents, et notamment ceux du service technique qui, par définition, sont les plus exposés.

o Recrutement Directeur du Service Technique

M. FRANÇON informe qu'il a été décompté une trentaine de candidatures et que les entretiens sont en cours.

- S.I.C.T.O.M. Velay-Pilat

M. Le Maire informe que les travaux d'aménagement pour la nouvelle alvéole du Centre d'Enfouissement Technique du Combau sont en cours.

Il précise que lors de la commission d'appel d'offres, les lots de travaux ont été attribués de la manière suivante :

**Lot. N° 1 – Terrassement**

Estimatif bureau d'études : 572 000,00 € H.T.

Proposition retenue : Entreprise Valérian pour 322 147,00 € H.T.

### **Lot. N°2 – Fourniture et mise en œuvre d'argile**

Estimatif bureau études : 75 600,00 € H.T.

Proposition retenue : Entreprise Valérian pour 98 780,00 € H.T.

### **Lot. N° 3 – Fourniture et mise en place de l'étanchéité**

Estimatif bureau d'études : 161 500,00 € H.T.

Proposition retenue : Entreprise Bec Etanchéité pour 137 706,00 € H.T.

Concernant le lot N°2, M. Le Maire précise que l'entreprise Valérian a été retenue suite au retrait de l'offre de l'entreprise Moulin qui souhaitait avoir le marché global. Le fait que les 2 premiers lots soient détenus par la même facilitera la coordination et le suivi des travaux.

M. Le Maire informe que lors de la mise en place de la bâche d'étanchéité, une visite de chantier pourrait être organisée pour les conseillers municipaux.

M. Le Maire rappelle enfin qu'il convient de faire un effort sur le tri sélectif afin de pérenniser cet investissement le plus longtemps possible.

#### **- Barrage des Plats**

M. Le Maire indique que malgré les différentes interventions relatées par la presse sur le sujet, rien n'est défini à ce jour concernant les financements des différents partenaires.

Il indique qu'il reste confiant et souhaite que chacun prenne ses responsabilités et que tout le monde prenne aussi conscience de l'enjeu d'une telle construction.

M. Le Maire rappelle que la commune de Pont-Salomon, dont le maire est intervenu dans la presse dernièrement, a une position assez isolée au sein du Syndicat des Eaux de la Semène, en étant opposée à la réfection de ce barrage. Il précise que les éléments évoqués ne sont pas forcément recevables.

M. Le Maire précise que la Communauté de Communes des Monts du Pilat est au côté du Syndicat des Eaux de la Semène pour défendre le projet de réfection de ce barrage.

M. GRANGER fait remarquer qu'il est « ennuyeux » que seuls les opposants au projet s'expriment. Il demande que les défenseurs du projet, qui sont fortement majoritaires, s'expriment publiquement.

M. Le Maire indique qu'une réponse conjointe de la Communauté de Communes des Monts du Pilat et du Syndicat des Eaux de la Semène va être diffusée prochainement sur le sujet.

M. GRANGER demande que la Communauté de Communes Loire-Semène réaffirme sa position.

M. Le Maire répond que le Syndicat des Eaux de la Semène « a la main » sur ce sujet.

M. GRANGER précise toutefois que la Communauté de Communes Loire-Semène a quand même un intérêt important par rapport à la réhabilitation de ce barrage.

M. Le Maire répond qu'il est favorable à ce que Loire-Semène entre « en jeu ».

## **10 – QUESTIONS DIVERSES**

### **- Convention de participation – Lotissement Les Eversets**

M. Le Maire expose qu'un acte administratif portant convention avec les 13 colotis du Lotissement Les Eversets avait été signé avec la précédente municipalité, dans le but d'intégrer les voiries et les réseaux du lotissement dans le domaine communal.

Il précise que cette convention avait pour objet le transfert de la voie et des réseaux dans le domaine public de la commune du Lotissement Les Eversets, après l'achèvement des travaux de réfection de la voie d'accès. Il était notamment prévu que les colotis prennent à leur charge la somme de 12 091,18 €.

M. Le Maire rappelle que ces travaux ont été intégrés dans le programme de voirie 2009, et que, par conséquent, la participation des colotis a fait l'objet d'un rattachement de produits à l'exercice 2009.

C'est pourquoi, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DONNE** pouvoir à M. le Maire de faire enregistrer cet acte administratif par acte notarié auprès de l'étude de Maître SABOT-BARCET, Notaire à Saint-Didier-en-Velay,

**ENCAISSE**, sur le budget communal, la participation des colotis, dès que les travaux seront terminés, pour la somme de 12 091,18 €.

- Organisation Elections Régionales

M. Le Maire indique aux conseillers municipaux qu'une information concernant les permanences des bureaux de votes pour les élections régionales leur a été diffusée ce jour. Il demande aux élus ayant un empêchement de le signaler au plus tôt.

- Foyer Bon Séjour

M. GRANGER demande à M. Le Maire un bilan sur la souscription lancée dernièrement par l'association du Foyer Bon Séjour.

M. Le Maire répond que la somme collectée à ce jour n'a pas été portée à sa connaissance et rappelle que la souscription sera clôturée au mois de juillet. Il rappelle aussi qu'il s'agit d'une association privée, libre de divulguer ou non cette information.

Néanmoins, M. Le Maire émet quelques réserves par rapport au chantier en cours. Il indique que de nombreuses malfaçons ont été pointées, faisant ressortir le manque de sérieux dans le suivi des travaux par le maître d'œuvre. Des réclamations ont donc été effectuées auprès du maître d'œuvre et des entreprises concernées. La procédure suit donc son cours.

M. GRANGER rappelle que, récemment, un avis d'appel public avait été lancé pour des travaux complémentaires de maçonnerie et de désamiantage. Il demande donc des explications.

M. Le Maire explique qu'au cours des travaux la présence d'amiante a été découverte sous les dalles au niveau de la jonction entre les deux bâtiments. Il précise qu'il y a eu défaillance de la maîtrise d'œuvre et du bureau de contrôle sur le diagnostic amiante.

Il souhaite que tous ces problèmes soient rapidement résolus afin que les conditions de séjour des résidents et les conditions de travail du personnel s'améliorent rapidement.

M. Le Maire informe enfin que la commune participe également à ce chantier dans la construction du mur de clôture qui est en bonne voie.

- Remerciements à Patrick BRUYÈRE

M. Le Maire tient à rendre hommage à Patrick BRUYÈRE. Il rappelle qu'il ne s'agit pas d'une démission polémique.

Il précise que Patrick BRUYÈRE est son ami et précise qu'il le restera.

M. Le Maire précise qu'il a accepté sa démission pour des raisons familiales et professionnelles, sans aucune colère ni arrière-pensée.

Il lui souhaite bon vent et le remercie d'avoir participé au début de l'aventure.

- Rapport d'activités Communauté de Communes Loire-Semène

M. GRANGER rappelle qu'il y a eu une présentation du rapport d'activité de la Communauté de Communes Loire-Semène lors de la dernière séance. Il demande s'il est possible de disposer d'un exemplaire.

M. Le Maire répond que ce rapport d'activités sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal, après le vote du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 22H15.

<b>Frédéric GIRODET</b>		<b>Maryline MOUNIER</b>	
<b>Maguy FOULTIER</b>		<b>Joan MILLEVILLE</b>	
<b>Thierry DESOLME</b>		<b>Christelle FOURNIER</b>	
<b>Christine BONNEFOY</b>		<b>Bruno SABATIER</b>	
<b>Jacques ROUCHON</b>		<b>Pascal FAYARD</b>	
<b>Muriel DIGONNET</b>		<b>B.-Christian GRANGER</b>	
<b>Patrice FRANÇON</b>		<b>Stéphanie ADMARD</b>	
<b>Dominique POURTIER</b>		<b>Bernard ROUCHON</b>	
<b>Robert TOURNON</b>		<b>Eric VÉROT</b>	
<b>Céline TARDY</b>		<b>Emmanuèle JACOB</b>	
<b>Alain MONDON</b>		<b>Fabienne RICHARD</b>	
<b>Romain FOURNEL</b>		<b>Christine GOUYET</b>	
<b>M.-Françoise SOUBEYRAN</b>		<b>Jean-Paul FOURETS</b>	
<b>Pascale MONTCOUDIOL</b>			